

## 37 300 ASSISTANTES MATERNELLES SONT EMPLOYÉES PAR DES PARTICULIERS EN RHÔNE-ALPES.

Département	Nombre d'assistantes maternelles 4 <sup>ème</sup> trimestre 2011	Volume horaire mensuel moyen	Salaires mensuel net moyen (en euros)	Salaires horaires net moyen (en euros)	Âge moyen	Nombre d'employeurs par salarié moyen
AIN	4 340	308	941	3,05 €	46,3	2,9
ARDÈCHE	1 330	290	894	3,09 €	46,4	3,2
DRÔME	2 530	292	901	3,09 €	46,5	3,1
ISÈRE	8 080	307	987	3,21 €	46,7	2,9
LOIRE	4 490	267	803	3,01 €	47,3	2,8
RHÔNE	10 310	331	1 087	3,28 €	47,3	2,8
SAVOIE	2 330	278	896	3,22 €	47,1	3,0
HAUTE-SAVOIE	3 870	292	1 010	3,45 €	46,3	2,7
RHÔNE-ALPES	37 280	304	908	2,99 €	46,9	2,9
FRANCE	316 000	301	928	3,08 €	45,8	2,8

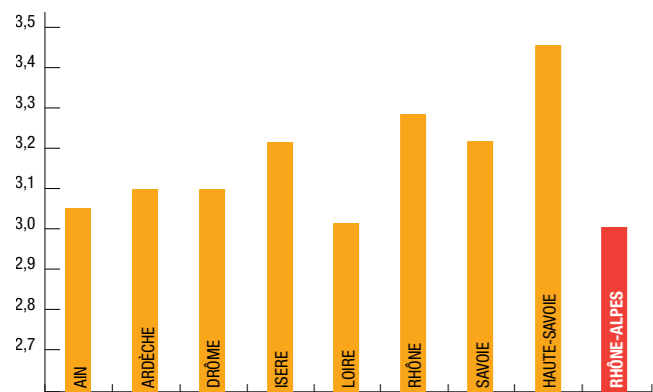
Les assistantes maternelles Source : Acss - Urssaf - Cncsu - Pajemploi

37 300 assistantes maternelles sont employées par des particuliers en Rhône-Alpes.

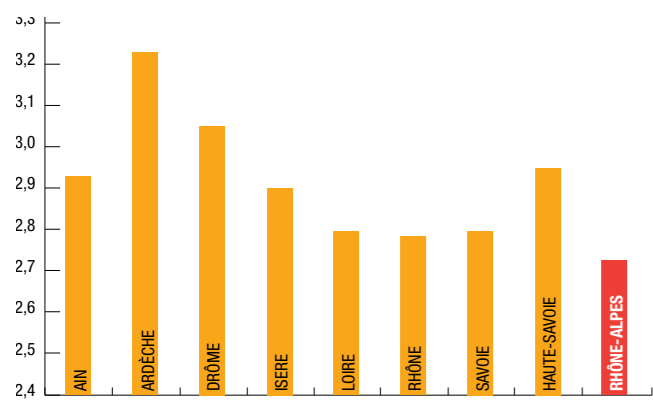
Au niveau régional, 76 assistantes maternelles sont recensées pour 1 000 enfants de moins de 4 ans. Ce chiffre varie de 66 assistantes maternelles dans l'Ardèche à 108 assistantes maternelles dans l'Ain.

Elles réalisent en moyenne 304 heures par mois pour un salaire mensuel de 908€. Les assistantes maternelles de la Loire effectuent le moins d'heures mensuelles (267 heures) pour le salaire le plus faible (803€). A l'inverse, une assistante maternelle rhodanienne effectue près de 330 heures par mois et gagne 1 087€.

En Rhône-Alpes, l'âge moyen des assistantes maternelles est de 47 ans. Il diffère peu d'un département à l'autre. Caractéristique de la profession, les assistantes maternelles de la région Rhône-Alpes ont une pluralité d'employeurs avec une moyenne de 2,9 employeurs. Les salariés de la Haute Savoie ont en moyenne 2,7 employeurs. Les assistantes maternelles ardéchoises, drômoises et savoyardes ont plus de 3 employeurs.



Salaires horaires moyens nets Source : Acss - Urssaf - Cncsu - Pajemploi



Nombre d'employeurs par salarié moyen Source : Acss - Urssaf - Cncsu - Pajemploi

## A PROPOS DE CES DONNÉES

### CHAMP DE L'ÉTUDE

La convention collective nationale des salariés du particulier employeur stipule que " le caractère spécifique de cette profession est de s'exercer au domicile privé du particulier employeur ". Dans cette étude, sont ajoutées les assistantes maternelles agréées (travaillant au domicile ou hors domicile de l'employeur) rémunérées via le centre Paje. Les données relatives aux employeurs dont le personnel de maison est salarié d'une association d'aide à domicile prestataire de service ne font pas partie du champ d'analyse. Seules sont dénombrées les entreprises prestataires. Celles relatives aux employeurs qui passent par des associations mandataires sont en revanche comptabilisées.

Quand ils recourent au travail à domicile, les particuliers employeurs de personnel de maison disposent de trois modes de déclaration des cotisations selon le type d'activité exercée par la personne employée : la déclaration nominative trimestrielle simplifiée (DNS), le chèque emploi service universel (Cesu) et la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

#### LA DÉCLARATION NOMINATIVE TRIMESTRIELLE SIMPLIFIÉE

La déclaration nominative trimestrielle simplifiée est le système de déclaration le plus ancien géré en direct par les Urssaf. Il est ouvert à tous les employeurs et constitue le support obligatoire pour les bénéficiaires de l'Aged. A l'inverse, les personnes ayant recours à une garde d'enfant à domicile dans le cadre de la Paje doivent utiliser le système de déclaration spécifique à cette nouvelle prestation.

#### LE CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

Il permet de simplifier les formalités administratives liées à l'embauche, à la rémunération et à la déclaration d'un salarié à domicile. Il se décline en deux formats : un chèque composé de chèques classiques ou un carnet de titres pré-financés, tous les deux destinés à rémunérer le salarié. Dans les deux cas, il est accompagné de volets sociaux comportant notamment des informations sur le salaire horaire net et la période d'emploi ainsi qu'un carnet de titres. L'exploitation de ces volets par le centre national de traitement du chèque emploi service universel (Cncsu) permet de calculer et de prélever les cotisations à la charge de l'employeur, d'établir les attestations de salaire destinées aux salariés et de transmettre aux partenaires les informations permettant l'ouverture des droits maladie, vieillesse et chômage.

#### LE CHÈQUE PAJE

La prestation d'accueil du jeune enfant, qui a vu le jour au 1er janvier 2004, s'est accompagnée de la mise en place d'un mode de recouvrement particulier proche de celui du chèque emploi service universel. Un chèque comportant les volets sociaux destinés à établir les déclarations de cotisations sociales est mis à disposition de chaque

Directeur de la publication : Gérard PIGAGLIO, directeur préfigurateur de l'Urssaf Rhône-Alpes, 6 rue du 19 mars 1962 - 69691 Vénissieux Cedex  
Horizons Economiques est une publication de l'Instance régionale statistiques : statistiques-régionales.lyon@urssaf.fr  
Comité de Rédaction : François ALIBERT, Nadège DACHÉ, Cédric DÉPALLE, Emmanuel GAUTSCH, Adeline LE GRIX DE LA SALLE, Stéphanie MARTINS, Audrey RAMON,  
Réalisation : ZOÉ Communication  
N° ISSN : 1767-8668 - Dépôt légal : Mai 2012  
Achévé d'imprimer en Mai 2012  
Impression : PHIL'PRINT - 43200 YSSINGEAUX - FRANCE  
Crédit photo : Auremar © fotolia, BlueOrange Studio © fotolia

employeur. Tous les mois, il doit envoyer une déclaration au centre national Pajemploi qui va calculer les cotisations prises en charge par la branche famille et éventuellement à la charge de l'employeur. Le centre va également établir les attestations de salaire destinées aux salariés, transmettre aux partenaires les informations permettant l'ouverture des droits maladie, vieillesse et chômage du salarié et adresser les éléments nécessaires aux Caf et MSA pour verser à l'employeur l'aide complémentaire relative à la prise en charge partielle du salaire versé à la garde d'enfant.

### SOURCE DES DONNÉES

Le nombre global d'employeurs de personnel de maison affiché dans cette étude est le résultat du cumul de trois sources :

- La DNS, déclaration envoyée à l'Urssaf par l'employeur ayant au moins une fois dans le trimestre rémunéré un salarié,
- Le volet social Cesu, déclaration envoyée au Cncsu par l'employeur ayant au moins une fois dans le trimestre rémunéré un salarié,
- Le volet social Paje, déclaration envoyée au centre Pajemploi par l'employeur d'une garde à domicile ou d'une assistante maternelle ayant au moins une fois dans le trimestre rémunéré un salarié.

Le dénombrement d'une année est effectué à partir des données du dernier trimestre de la même année (ex. 4<sup>e</sup> trimestre 2010 pour l'année 2010).

### EXONÉRATIONS

Sont détaillées dans cette étude les 4 exonérations les plus utilisées, à savoir :

- 1 Les employés âgés de plus de 70 ans
- 2 Les bénéficiaires de la Paje ou de l'Aged
- 3 Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- 4 L'exonération 15 points : à compter du 1er janvier 2006, en choisissant l'option salaire réel pour le calcul de ses cotisations, l'employeur bénéficie d'une réduction de 15 points du taux des cotisations patronales de Sécurité sociale.

Sont regroupés sous l'intitulé «Autres exonérations» :

- Les bénéficiaires de l'allocation d'éducation spéciale
- Les bénéficiaires de l'allocation ou la majoration pour tierce personne

### POUR EN SAVOIR + :

sites de la paje et du cesu : [www.cesu.urssaf.fr/](http://www.cesu.urssaf.fr/) et [www.pajemploi.urssaf.fr/](http://www.pajemploi.urssaf.fr/)  
Sites de l'Insee et de la DARES : [www.insee.fr](http://www.insee.fr), [www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr)  
Acss Stat Particuliers Employeurs n°142 : [www.acss.urssaf.fr](http://www.acss.urssaf.fr)

# bilan

## LES PARTICULIERS EMPLOYEURS DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

DONNÉES 2011

Le nombre de particuliers employeurs, qui comprend d'une part les employeurs à domicile et d'autre part les employeurs d'assistantes maternelles, a légèrement augmenté en 2011.

En effet, le nombre d'employeurs à domicile diminue de 0,7 % en Rhône-Alpes, s'établissant ainsi à 171 000. C'est la première année qui marque le pas depuis la création du Cesu en 1994. A contrario, le nombre d'employeurs d'assistantes maternelles progresse (+ 3,0 %) à un rythme soutenu. 107 000 employeurs d'assistantes maternelles sont recensés en Rhône-Alpes.

La tendance est identique côté salariés. 73 000 sont employés dans les services à domicile (-1,5 %) pour un âge moyen de 46 ans. Le nombre d'assistantes maternelles est stable (37 000).

**- 0,7%**  
DE BAISS  
DU NOMB  
RE DE P  
ARTICULI  
ERS EMP  
LOYEURS

### UN NOMBRE IMPORTANT DE PARTICULIERS EMPLOYEURS

Département	Nombre de particuliers employeurs 4 <sup>e</sup> trimestre 2011	Évolution 2011/2010	Nombre d'employeurs d'assistantes maternelles 4 <sup>e</sup> trimestre 2011	Évolution 2011/2010
AIN	14 210	-2,0%	12 670	+1,3%
ARDÈCHE	7 940	-1,2%	4 280	+1,1%
DRÔME	15 000	-1,5%	7 740	+2,1%
ISÈRE	34 150	-0,8%	23 460	+2,3%
LOIRE	20 510	-2,0%	12 530	+2,4%
RHÔNE	52 000	+0,1%	28 790	+5,3%
SAVOIE	10 340	-0,7%	6 880	+3,3%
HAUTE-SAVOIE	16 420	+0,4%	10 900	+3,0%
RHÔNE-ALPES	170 550	-0,7%	106 680	+3,0%
FRANCE	2 112 000	-0,4%	829 000	+3,5%

Effectifs particuliers employeurs Source : Acss - Urssaf - Cncsu - Pajemploi

Le nombre de prestataires dans les services à la personne (SAP) n'est plus suivi : les exonérations « emploi à domicile » et « services à la personne » étant supprimées, nous ne pouvons plus distinguer ces prestataires spécifiques des SAP.

Après 15 ans de forte croissance (supérieure à 10 %), les 3 dernières années avaient déjà enregistré un ralentissement de l'activité sans toutefois basculer dans le négatif. La région Rhône-Alpes faiblit moins fortement qu'au niveau national (-1,0 %). En outre, des départements rhônalpins progressent cette année encore : la Haute-Savoie (+0,4 %) et le Rhône (+0,1%). L'Ain et la Loire sont les plus touchés (-2,0 %). Le développement du secteur des services à la personne, après quinze ans de forte croissance, se stabilise.

Les employeurs d'assistantes maternelles, quant à eux, poursuivent leur hausse avec 106 900 employeurs recensés en Rhône-Alpes, soit 3,0 % de plus que l'année précédente contre + 3,4 % en 2010 et + 4,4 % en 2009. Ce taux est identique au niveau national. Le Rhône progresse de 5,3 % alors que l'Ardèche et l'Ain ne dépassent pas + 2,0 %.

**- 1,5%**  
DE BAISS  
DU NOMB  
RE DE SAL  
ARIÉS

### DES SALARIÉS NOMBREUX, MALGRÉ UNE SITUATION PRÉCAIRE

Département	Nombre de salariés 4 <sup>e</sup> trimestre 2011	Évolution 2011/2010	Age moyen	Volume horaire mensuel moyen	Salaires mensuel net moyen	Nombre d'employeurs par salarié moyen
AIN	6 200	-0,2%	47,7	41,5	397 €	2,4
ARDÈCHE	4 110	-2,5%	48,2	35,6	325 €	2,3
DRÔME	6 390	-1,4%	48,7	37,6	351 €	2,4
ISÈRE	14 440	-2,4%	46,1	41,4	400 €	2,5
LOIRE	8 740	-3,6%	47,9	39,8	347 €	2,5
RHÔNE	21 210	-0,4%	43,7	45,9	432 €	2,3
SAVOIE	4 950	-2,4%	47,2	39,2	380 €	2,3
HAUTE-SAVOIE	7 050	-0,6%	47,5	40,5	412 €	2,3
RHÔNE-ALPES	73 090	-1,5%	46,3	41,6	394 €	2,4
FRANCE	872 000	-1,2%	46,0	45,0	420 €	2,4

Répartition et caractéristiques des employeurs

Source : Acss - Urssaf - Cncsu - Pajemploi

Tous les départements voient leurs effectifs diminuer, notamment la Loire (-3,6 %) et l'Ardèche (-2,5 %). L'Ain est stable avec -0,2 %. Contrairement aux employeurs, cette baisse est plus marquée que sur la France entière (-1,2 %). L'âge moyen de la région Rhône-Alpes est quasi identique au national (46,3 ans soit + 1,5 an depuis 2010). Le volume horaire mensuel est faible (42 heures) pour un salaire moyen de 394 par mois. Au niveau national, la moyenne est de 45 heures pour un salaire de 420. L'île de France favorise ce niveau plus élevé, cette région ayant un nombre d'heures travaillées important et un salaire net fort.

La situation des salariés à domicile reste précaire. Les salariés du secteur travaillent pour le bénéfice de plusieurs employeurs. Le nombre d'employeurs moyen par salarié est de 2,4 employeurs en Rhône-Alpes et au niveau national.



## RÉPARTITION DES EMPLOYEURS PAR MODE DE DÉCLARATION ET DÉPARTEMENT

Catégorie	Nombre d'employeurs	Nombre d'heures rémunérées	Salaires versés (en euros)	Structure
Plus de 70 ans	3 790	176 230	1 712 220 €	27,7%
APA	760	105 730	847 650 €	5,6%
Autres exos	450	63 730	572 040 €	3,3%
Sans exos	8 680	393 970	3 972 970 €	63,4%
Garde d'enfants				
Employeurs d'assistantes maternelles	12 670	4 088 560	12 479 710 €	96,0%
A domicile	530	106 110	877 650 €	4,0%

Le département de l'Ain, avec la Loire, enregistre la plus forte diminution du nombre d'employeurs de la région (-2,0 %). La part des exonérations « plus de 70 ans » est peu importante, tout comme les exonérés APA. La faible part de personnes de plus de 70 ans dans la population du département (10,8 %) explique cette tendance. Le bon développement des structures d'accueil pour personnes âgées accentue ce phénomène.

Au contraire, l'Ain enregistre, au niveau régional, une légère hausse des employeurs d'assistantes maternelles, néanmoins supérieure à l'année 2010 (+1,3 %). Bien que la part des enfants de moins de 4 ans est forte (6,7 %), le taux d'équipement en accueil collectif est le plus faible de la région (97 places pour 1 000 enfants). La progression des structures d'accueil et/ou des assistantes maternelles devrait se poursuivre dans les années à venir.

Catégorie	Nombre d'employeurs	Nombre d'heures rémunérées	Salaires versés (en euros)	Structure
Plus de 70 ans	2 830	134 790	1 274 290 €	36,4%
APA	610	81 660	671 410 €	7,8%
Autres exos	340	32 430	273 680 €	4,4%
Sans exos	4 010	169 970	1 588 970 €	51,5%
Garde d'enfants				
Employeurs d'assistantes maternelles	4 280	1 171 290	3 622 970 €	96,4%
A domicile	160	20 050	160 980 €	3,6%

36 % des employeurs à domicile de l'Ardèche bénéficie de l'exonération « plus de 70 ans », ce qui s'explique par un poids important de cette population dans le département (15,6 %). Le département de l'Ardèche enregistre la plus faible croissance du nombre d'employeurs d'assistantes maternelles en 2011 (+1,1 %). A l'inverse de l'Ain, le nombre d'assistantes maternelles en Ardèche est, rapporté au nombre d'enfants de moins de 4 ans, le plus faible de la région (70 assistantes maternelles pour 1 000 enfants). Le taux d'équipement en accueil collectif compense cet écart (103 places pour 1 000 enfants). Le nombre d'heures rémunérées reste peu élevé : 274 heures par employeur. Associé au faible taux d'enfants d'âge pré scolaire, l'évolution des assistantes maternelles sera faible ou négative dans les prochaines années.

Catégorie	Nombre d'employeurs	Nombre d'heures rémunérées	Salaires versés (en euros)	Structure
Plus de 70 ans	5 360	259 320	2 466 170 €	36,5%
APA	1 420	211 210	1 717 760 €	9,7%
Autres exos	740	93 250	779 080 €	5,1%
Sans exos	7 160	301 080	2 909 120 €	48,6%
Garde d'enfants				
Employeurs d'assistantes maternelles	23 460	7 542 590	6 907 450 €	96,0%
A domicile	320	41 280	329 620 €	4,0%

Même avec une perte de 200 employeurs à domicile (-1,5%), la Drôme reste le département rhônalpin où l'emploi à domicile est le plus utilisé dans la population.

Les employeurs APA et les plus de 70 ans représentent une part importante des exonérations (36,5 % et 9,7 %). Cette forte proportion est due à un faible taux d'équipement en structure d'hébergement pour personnes dépendantes (118 lits pour 1 000 personnes âgées de plus de 75 ans contre 139 lits en région).

Le nombre d'assistantes maternelles reste en dessous de la moyenne régionale (80 assistantes maternelles pour 1 000 enfants).

Catégorie	Nombre d'employeurs	Nombre d'heures rémunérées	Salaires versés (en euros)	Structure
Plus de 70 ans	9 200	448 360	4 551 490 €	28,1%
APA	2 270	330 380	2 913 850 €	6,9%
Autres exos	1 430	213 760	1 886 160 €	4,4%
Sans exos	19 890	793 520	8 172 930 €	60,7%
Garde d'enfants				
Employeurs d'assistantes maternelles	23 460	7 542 590	24 230 840 €	94,5%
A domicile	1 370	198 040	1 633 990 €	5,5%

Comme dans l'Ain, la part des comptes exonérés « plus de 70 ans » est peu élevée en Isère, conséquence de la faible représentativité de cette classe d'âge dans le département (11,1%). Plus de 60 % des employeurs ne bénéficient pas d'exonération, en lien avec une population plus jeune et moins dépendante.

A contrario, la garde d'enfants à domicile bénéficie d'une part plus conséquente que dans les autres départements (5,5 %). De plus, le taux d'accueil en équipement collectif pour la petite enfance ainsi que le nombre d'assistantes maternelles pour 1 000 enfants sont parmi les plus forts de Rhône-Alpes. Ce département est particulièrement bien doté en accueil et garde d'enfants de moins de 4 ans.

Catégorie	Nombre d'employeurs	Nombre d'heures rémunérées	Salaires versés (en euros)	Structure
Plus de 70 ans	6 920	313 890	2 877 540 €	34,8%
APA	1 850	216 750	1 730 710 €	9,3%
Autres exos	1 000	96 540	815 590 €	5,0%
Sans exos	10 140	448 330	3 993 920 €	50,9%
Garde d'enfants				
Employeurs d'assistantes maternelles	12 530	3 607 730	10 852 470 €	95,3%
A domicile	620	89 780	712 620 €	4,7%

Catégorie	Nombre d'employeurs	Nombre d'heures rémunérées	Salaires versés (en euros)	Structure
Plus de 70 ans	13 550	721 660	7 269 970 €	28,3%
APA	2 840	479 940	4 030 010 €	5,9%
Autres exos	1 770	293 160	2 676 590 €	3,7%
Sans exos	29 700	1 342 820	13 813 950 €	62,1%
Garde d'enfants				
Employeurs d'assistantes maternelles	28 790	10 047 100	32 966 820 €	87,4%
A domicile	4 140	758 450	6 060 630 €	12,6%

Catégorie	Nombre d'employeurs	Nombre d'heures rémunérées	Salaires versés (en euros)	Structure
Plus de 70 ans	3 260	153 100	1 593 010 €	32,8%
APA	830	112 750	1 008 380 €	8,3%
Autres exos	430	63 340	542 240 €	4,4%
Sans exos	5 420	224 810	2 326 610 €	54,5%
Garde d'enfants				
Employeurs d'assistantes maternelles	6 880	1 962 390	6 321 010 €	94,6%
A domicile	400	56 860	453 200 €	5,4%

Catégorie	Nombre d'employeurs	Nombre d'heures rémunérées	Salaires versés (en euros)	Structure
Plus de 70 ans	4 130	216 440	2 305 420 €	26,3%
APA	1 020	145 330	1 354 870 €	6,5%
Autres exos	570	89 480	803 780 €	3,6%
Sans exos	9 980	417 730	4 543 290 €	63,5%
Garde d'enfants				
Employeurs d'assistantes maternelles	10 500	3 428 990	11 826 260 €	93,6%
A domicile	720	136 250	1 146 010 €	6,4%

HAUTE SAVOIE

Le département de la Loire se caractérise par la plus forte baisse des particuliers employeurs à domicile (-2,0 %). Le nombre d'employeurs d'assistantes maternelles progresse plus fortement qu'en 2010 (+2,3 %). Comme l'Ardèche, la Loire abrite une population âgée importante (14,7 % de plus de 70 ans) qui explique la forte proportion d'employeurs exonérés « plus de 70 ans ».

Comme l'Ain, la Loire connaît un déficit d'équipement en accueil collectif lié à une faible part d'enfants en bas âge. Ainsi, les employeurs d'assistantes maternelles rémunèrent peu d'heures (288 heures pour 866€).

Le nombre de particuliers employeurs à domicile croît de 0,1 % dans le Rhône. Avec une population jeune et des revenus plus élevés que la moyenne régionale, 62 % des employeurs à domicile n'ont pas d'exonération. Les employeurs exonérés rémunèrent plus d'heures que les autres départements.

Le nombre d'heures rémunérées par les employeurs pour la garde d'enfant est également plus important : 349 heures mensuelles pour un salaire de 1 145€ pour les assistantes maternelles et 183 heures mensuelles pour un salaire de 1 464€ pour les employés à domicile, cette formule étant largement utilisée dans le département urbain. Cumulé avec un taux d'équipement en accueil collectif élevé (142 places pour 1 000 enfants), le taux d'assistantes maternelles pour 1 000 enfants est plus faible que le niveau régional.

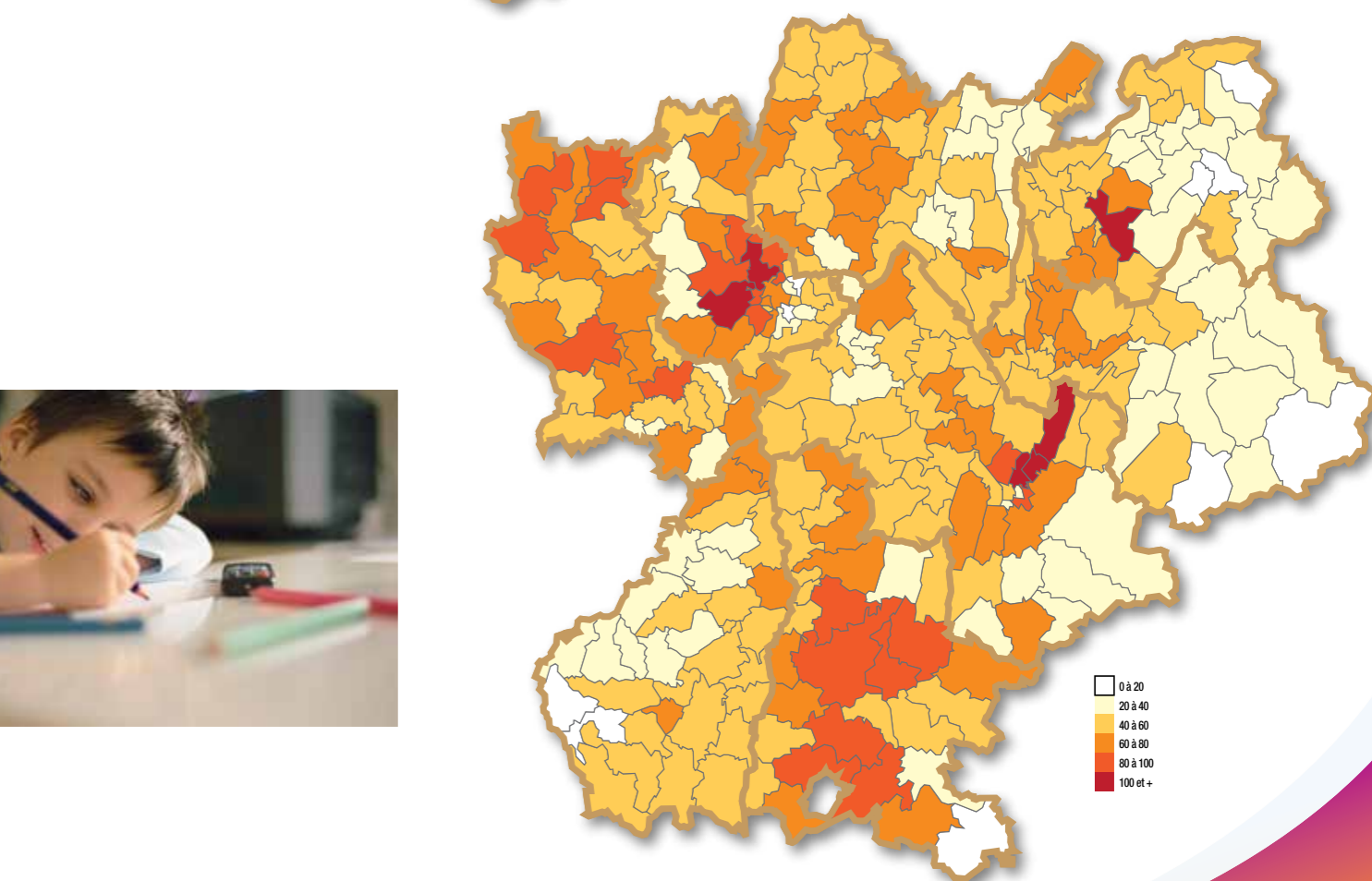
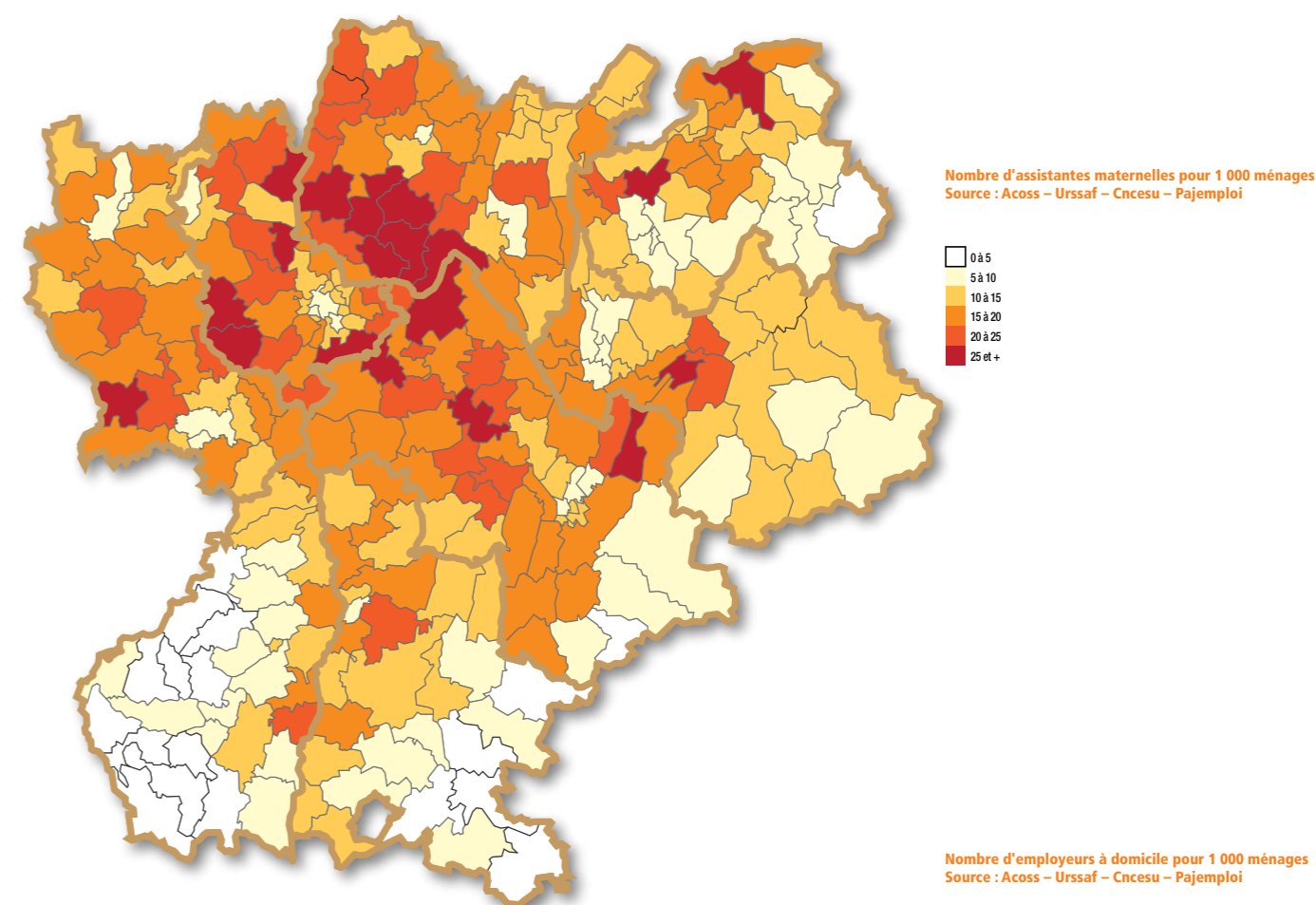
Dans le département de la Savoie, le nombre d'employeurs à domicile diminue dans les mêmes proportions qu'en région. De même, la part des plus de 70 ans dans la population est proche de la moyenne régionale. Le taux d'équipement pour l'accueil des personnes âgées est faible, ce qui explique une forte proportion d'employeurs exonérés plus de 70 ans et APA.

Le nombre d'heures pour la garde d'enfant (employeurs à domicile et assistantes maternelles) se situe parmi les plus bas de la région : 285 heures pour les assistantes maternelles et 142 heures rémunérées pour les employés à domicile.

La Haute-Savoie est le département le plus dynamique de la région pour le nombre de particuliers employeurs (+0,4 %). Toutefois, la Haute-Savoie reste le département rhônalpin où l'emploi à domicile est le moins développé. Cette augmentation ne traduit qu'un rattrapage historique.

Avec seulement 10,6 % d'habitants de plus de 70 ans, la Haute-Savoie reste un département jeune. De ce fait, la proportion d'exonération « plus de 70 ans » et « Apa » est faible (26,3 % et 6,5 %). La Haute-Savoie rémunère un grand nombre d'heures (garde d'enfants et hors garde d'enfants). Les employeurs d'assistantes maternelles augmentent de 3,0 %. Le taux d'équipement d'accueil collectif pour la petite enfance est le plus élevée de la région (153 places pour 1 000 enfants de moins de 4 ans). Ces deux critères répondent à un fort taux d'enfants en bas âge dans ce département.

## PAR CANTON



Horizons économiques